

**Arrêté du
portant organisation de la direction régionale des affaires culturelles de la région
Alsace – Champagne – Ardenne - Lorraine**

(Projet)

Le préfet de la région Alsace – Champagne – Ardenne - Lorraine

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles,

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du [date] nommant ..directeur(rice) régional(e). préfet de la région Alsace – Champagne – Ardenne - Lorraine ;

Vu le décret n°xxxx du [date] portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'Etat dans les régions ; *[décret « balai »]*

Vu l'arrêté du [date] nommant ... directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardenne - Lorraine ;

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales des affaires culturelles des régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, réunis en formation conjointe le (20 novembre 2015 à Strasbourg) Incertitude sur la date de l'avis ;

[s'il n'y a pas eu de CT conjoint, viser les avis de chaque CT de direction régionale actuelle]

Sur proposition du(de la) directeur(rice) régional(e) de la région Alsace – Champagne – Ardenne - Lorraine ;

Arrête :

Article 1 :

La direction régionale des affaires culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardenne - Lorraine a son siège à Strasbourg.

Article 2 :

Un(e) directeur(trice) adjoint(e) assiste le (la) directeur(trice) régional(e) des affaires culturelles dans l'exercice de l'ensemble de ses missions. Le poste est placé à Strasbourg/

L'organisation de la direction régionale des affaires culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardenne - Lorraine, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des structures suivantes rattachées au (à la) directeur(trice) régional(e) et au (à la) directeur(trice) régional(e) adjoint(e) :

- le pôle « Patrimoines »
- le « pôle Création »
- le pôle « Démocratisation culturelle et industries culturelles »
- le secrétariat général
- la direction des ressources humaines
- le service « communication et évaluation des politiques culturelles »
- la mission « Enseignement supérieur culture et universités »
- la mission « Politiques culturelles transfrontalières »
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Ardennes
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aube
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Marne
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Marne
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Meurthe et Moselle
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Meuse
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Moselle
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Haut-Rhin
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Vosges

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1.

Article 3 :

Le pôle « Patrimoines » est chargé de la proposition, de l'impulsion et de la coordination de la mise en œuvre la politique patrimoniale sur l'ensemble de la région. A ce titre, il propose la programmation des opérations du programme 175 « patrimoines » (hors action 07) et assure le pilotage de leur mise en œuvre. Il est garant de la cohérence des actions entre les différents experts du champ patrimonial (conservateur régional des monuments historiques, conservateur régional de l'archéologie, chefs des unités départementales de l'architecture et du patrimoine, conseiller architecture, conseillers musées, chef du service de documentation patrimoniale et des archives). Il est responsable de la coordination fonctionnelle des unités départementales d'architecture et patrimoine. Il assure la veille juridique globale dans le domaine patrimonial.

Il est composé du service de la conservation régionale des Monuments historiques, du service régional de l'archéologie, des conseillers musées, du conseiller pour l'architecture et du service de documentation patrimoniale. Une cellule d'appui complète l'organisation.

Le pôle « Création » est chargé de la proposition, de l'impulsion et de la coordination de la mise en œuvre de la politique en matière de création artistique et culturelle sur l'ensemble de la région. A ce titre, il propose la programmation des actions du programme 131 « création » et assure le pilotage de leur mise en œuvre. Il est le garant de la cohérence des actions entre les différents experts du champ de la création (théâtre, musique, danse, arts plastiques...). Il assure l'instruction des demandes de subvention ainsi que la mise en œuvre des procédures d'attribution des licences d'entrepreneurs de spectacles. Il assure la veille juridique globale dans le domaine création. Il assure le suivi de l'emploi culturel et la bonne application de la réglementation dans ce domaine. Il analyse et évalue les labels dans les différents champs de la création.

Il est composé des conseillers du spectacle vivant et des arts plastiques, d'une cellule d'appui et d'une cellule de licences d'entrepreneurs de spectacles.

Le pôle « Démocratisation culturelle et industries culturelles » est chargé de la proposition, de l'impulsion et de la coordination de la mise en œuvre des politiques de démocratisation culturelle et de transmission des savoirs sur l'ensemble de la région. Il est également chargé de la proposition, de l'impulsion et de la mise en œuvre des politiques liées aux industries culturelles (livre, cinéma et audio-visuel) et au numérique. Il est également chargé de mettre en œuvre les actions favorisant l'émergence des projets de développement culturel et leur accompagnement en proximité avec les collectivités territoriales, les acteurs culturels locaux. Il veille à la transversalité de ces politiques avec celles des pôles patrimoines et création. Il propose la programmation des actions du programme 175 consacrées aux langues de France, du programme 224 « transmission des savoirs et démocratisation culturelle » (hors action 7) et du programme 334 « industries culturelles » ainsi que le pilotage de leur mise en œuvre. Il assure notamment l'expertise des dossiers de construction, d'extension ou d'aménagement des bibliothèques-médiathèques relevant de la DGD.

Il est composé d'une part, des conseillers livre – lecture et cinéma-audio-visuel et, d'autre part, des conseillers de développement culturel territorial. Une cellule d'appui complète l'organisation.

Le Secrétariat général est chargé de proposer, d'impulser et de mettre en œuvre la politique d'allocation des ressources et de gestions des moyens budgétaires, logistiques et techniques. A ce titre, il anime le dialogue de gestion de la DRAC et coordonne la construction des documents budgétaires. Il coordonne la programmation technique des programmes et pilote l'exécution budgétaire et comptable. Il est le garant de l'application des procédures de qualité comptable et d'achats. Il assure la veille et l'expertise juridique pour l'ensemble des services de la direction régionale. Il veille à ce que les services de la direction régionale disposent des moyens nécessaires à leur fonctionnement logistique et technique. Il assure le pilotage et la mise en œuvre des systèmes d'information et des outils de télécommunications. Il assure la mise en œuvre régionale de la politique en matière de transports et d'immobilier.

Il est composé du service financier, du service logistique, du service juridique et marchés, du service des systèmes d'information ainsi que de deux services logistiques de proximité.

La Direction des ressources humaines est chargée de la proposition, de l'impulsion et de la mise en œuvre de la politique ressources humaines au sein de la direction régionale. A ce titre, elle assure le suivi RH des agents, Elle est responsable de la communication interne RH. Elle assure la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et la construction des plans de formation et de recrutement dans le cadre de la gestion du plafond d'emploi de la direction régionale. Elle assure l'accompagnement des personnels dans le cadre de la mise en œuvre des évolutions d'organisation. Elle veille au bon fonctionnement du dialogue social au sein de la direction régionale en assurant le secrétariat des instances (CT et CHSCT). Elle met en œuvre la politique de prévention des risques professionnels et de santé et sécurité au travail. Elle assure la mise en œuvre de la politique sociale du ministère auprès des personnels de la direction régionale.

Elle est composée d'une cellule de gestion, d'un(e) responsable formation, d'un(e) responsable dialogue social et d'un(e) conseiller en prévention des risques professionnels.

Le Service « Communication et évaluation des politiques culturelles » propose et met en œuvre les actions de valorisation de la politique culturelle de l'État dans la région. Il est chargé de l'actualisation des sites internet et intranet, la production d'articles et de rapports d'activité, les relations avec les médias. Il veille à l'organisation régionale des événements culturels pilotés par le ministère (journées du patrimoine, nuit des musées, etc.). Il assure le suivi des publications régionales, papiers et électroniques.

La Mission « Enseignement supérieur culture et universités » est chargée de l'expertise et du suivi des relations avec les établissements d'enseignement supérieur culture (écoles d'architecture, écoles d'art, conservatoires, ...). Elle est chargée des actions de développement culturel avec les universités (enseignement, recherche, formation, vie culturelle, ...).

La Mission « Politiques culturelles transfrontalières » est chargée de l'expertise et du suivi des politiques culturelles menées dans un cadre transfrontalier avec les quatre pays limitrophes : réseaux institutionnels, résidences d'artistes, événements culturels transfrontaliers... Elle est également chargée des dossiers européens (fonds structurels...).

Article 4 :

Les unités départementales participent, au sein du pôle patrimoines de la direction régionale des affaires culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardenne - Lorraine, à la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine ainsi qu'à la promotion de la qualité architecturale.

Elles sont implantées dans chaque département.

Elles agissent, dans ce cadre, sous l'autorité hiérarchique du (de la) directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles par délégation du Préfet de Région et sous l'autorité fonctionnelle des Préfets de département pour les missions relevant de leurs compétences.

Article 5 :

L'organisation-cible décrite aux articles 2, 3 et 4 est mise en place au plus tard à la date du 31 décembre 2018.

Dans une première étape, à compter du **15 janvier 2016**, la direction régionale des affaires culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardenne - Lorraine est organisée selon l'organisation transitoire précisée à l'annexe 2. Cette organisation s'achève à la date de mise en place de l'organisation-cible.

Les évolutions prévues pour les structures en situation transitoire de 2016 à 2018 et les constitutions de structures de l'organisation-cible, peuvent être mises en œuvre à des dates antérieures à celle indiquée au premier alinéa, sur décision du(de la) directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardenne - Lorraine, après avis du comité technique de la DRAC ACAL.

Article 6 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Alsace – Champagne – Ardenne - Lorraine et le(la) directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardenne - Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine.

Le préfet,

Délais et voie de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ANNEXE 1

**Organisation-cible de la direction régionale des affaires culturelles
de la région Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine**

Structures N-1	Structures N-2	Structures N-3	Structures N-4	Implantation géographique	
Secrétariat général	Service financier	affaires financières		Strasbourg	
	Service Systèmes d'information	Cellule Informatique Locale		Strasbourg	
	Service logistique	Cellule logistique de proximité		Strasbourg	
	Service Juridique et marchés			Strasbourg	
	Coordonnateur technique du programme 175			Châlons en Champagne	
	Coordonnateur Technique des programmes 224 et 334			Metz	
	Coordonnateur Technique du programme 131			Strasbourg	
	Responsable logistique de Metz	Logistique de proximité			Metz
		Cellule Informatique Locale			Metz
		Gestion de proximité			Metz
	Responsable logistique de Châlons en Champagne	Logistique de proximité			Châlons en Champagne
		Cellule Informatique Locale			Châlons en Champagne
		Gestion de proximité			Châlons en Champagne
	Direction des ressources humaines	Conseiller de prévention des risques professionnels			Strasbourg
Dialogue social				Strasbourg	
Emploi et développement des compétences				Strasbourg	
Gestion RH de proximité				Strasbourg	
				Châlons en Champagne	
Service communication et évaluation des politiques culturelles	Communication			Strasbourg	
	Contrôle de gestion			Strasbourg	
	Evaluation des politiques culturelles			Strasbourg	
	Evènements nationaux			Strasbourg	
Mission Enseignement Supérieur Culture et universités				Strasbourg	
Mission Politiques culturelles transfrontalières				Strasbourg	

Pôle Patrimoines	Cellule d'appui et pilotage			Châlons en Champagne
	Documentation patrimoniale			Châlons en Champagne
				Strasbourg
	Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) (Châlons en Champagne)	Conservateur adjoint	Equipe opérationnelle MH	Châlons en Champagne
		Conservateur adjoint	Equipe opérationnelle MH	Strasbourg
		Conservateur adjoint	Equipe opérationnelle MH	Metz
	Service Régional d'Archéologie (Metz)	Conservateur adjoint	Équipe opérationnelle archéologie	Châlons en Champagne
		Conservateur adjoint	Équipé opérationnelle archéologie	Strasbourg
		Conservateur adjoint	Équipé opérationnelle archéologie	Metz
	Conseiller Architecture			Châlons en Champagne
	Conseillers Musées			Châlons en Champagne
				Metz
				Strasbourg

Pole Démocratisation culturelle et industries culturelles	Cellule d'appui et pilotage			Metz
	Économie du Livre et des industries culturelles			Metz
	Conseillers développement culturel territorial Conseiller développement culturel Vosges Conseiller cinéma audio visuel Conseillers livre lecture	Equipe Appui		Metz
	Conseillers développement culturel territorial Conseiller développement culturel Ardennes Conseiller développement culturel Haute Marn Conseillers livre lecture	Equipe Appui		Châlons en Champagne
	Conseillers développement culturel Conseillers livre lecture	Equipe Appui		Strasbourg
Pôle Création	Cellule d'appui et pilotage			Strasbourg
	Licences entrepreneurs du spectacle			Strasbourg
	Conseillers Arts Plastiques Conseillers Théâtre et spectacle Conseillers Musique et danse	Equipe Appui		Strasbourg
	Conseillers Arts Plastiques Conseillers Théâtre et spectacle Conseillers Musique et danse	Equipe Appui		Châlons en Champagne
	Conseillers Arts Plastiques Conseillers Théâtre et spectacle Conseillers Musique et danse	Equipe Appui		Metz

Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) des Ardennes	Equipe opérationnelle			Charleville-Mézières
Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de l'Aube	Equipe opérationnelle			Troyes
Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Marne	Equipe opérationnelle			Reims
Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Haute-Marne	Equipe opérationnelle			Chaumont
Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Meurthe et Moselle	Equipe opérationnelle			Nancy
Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Meuse	Equipe opérationnelle			Bar le Duc
Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Moselle	Equipe opérationnelle			Metz
Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Bas-Rhin	Equipe opérationnelle			Strasbourg
Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Haut-Rhin	Equipe opérationnelle			Colmar
Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) des Vosges	Equipe opérationnelle			Epinal

ANNEXE 2

Organisation-transitoire de la direction régionale des affaires culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine

Structures N-1	Structures N-2	Structures N-3	Structures N-4	Implantation géographique	
Secrétariat général	Service financier	Affaires financières		Strasbourg	
	Service Systèmes d'information	Cellule Informatique Locale		Strasbourg	
	Service logistique	Cellule logistique de proximité		Strasbourg	
	Service Juridique et marchés			Strasbourg	
	Responsable administratif du site de Metz	Cellule logistique de proximité			Metz
		Affaires financières			Metz
		Cellule Informatique Locale			Metz
		Gestionnaire RH de proximité			Metz
	Responsable administratif du site de Châlons en Champagne	Cellule logistique de proximité			Châlons en Champagne
		Affaires financières			Châlons en Champagne
		Cellule Informatique Locale			Châlons en Champagne
		Gestionnaire RH de proximité			Châlons en Champagne
Direction des ressources humaines	Conseiller de prévention des risques professionnels			Metz	
	Dialogue social			Strasbourg	
	Emploi et développement des compétences			Strasbourg	
	Gestion RH de proximité				Strasbourg
					Metz
				Châlons en Champagne	
Service communication et évaluation	Communication			Strasbourg	
	Contrôle de gestion			Strasbourg	
	Communication documentation			Metz	
	Communication documentation			Châlons en Champagne	
	Evaluation des politiques culturelles			Strasbourg	
Mission Enseignement Supérieur Culture et universités				Strasbourg	
Mission politiques culturelles transfrontalières				Strasbourg	

Pôle Patrimoines	Cellule d'appui et pilotage			Châlons en Champagne
	Documentation patrimoniale			Châlons en Champagne
				Strasbourg
				Metz
	Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) de Châlons en Champagne – préfigurateur région ACAL	Conservateur adjoint	Equipe opérationnelle MH	Châlons en Champagne
	Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) de Strasbourg	Conservateur adjoint	Equipe opérationnelle MH	Strasbourg
	Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) de Metz	Conservateur adjoint	Equipe opérationnelle MH	Metz
	Service Régional de l'Archéologie de Châlons en Champagne – préfigurateur ACAL	Conservateur adjoint	Équipé opérationnelle archéologie	Châlons en Champagne
	Service Régional de l'Archéologie de Strasbourg	Conservateur adjoint	Équipé opérationnelle archéologie	Strasbourg
	Service Régional de l'Archéologie de Metz	Conservateur adjoint	Équipé opérationnelle archéologie	Metz
	Conseiller Architecture			Châlons en Champagne
	Conseillers Musées			Châlons en Champagne
			Metz	
			Strasbourg	

Pôle Démocratisation culturelle et industries culturelles	Cellule d'appui et pilotage			Metz
	Conseillers développement culturel territorial Conseiller cinéma audio visuel Conseillers livre lecture	Equipe Appui		Metz
	Conseillers développement culturel territorial Conseillers livre lecture	Equipe Appui		Châlons en Champagne
	Conseillers développement culturel territorial Conseillers livre lecture	Equipe Appui		Strasbourg
	Cellule d'appui et pilotage			Strasbourg
	Licences Entrepreneurs du spectacle			Strasbourg Metz Châlons en Champagne
Pôle Création	Conseillers Arts Plastiques	Equipe Appui		Strasbourg
	Conseillers Théâtre et spectacle			
	Conseillers Musique et danse			
	Conseillers Arts Plastiques	Equipe Appui		Châlons en Champagne
	Conseillers Théâtre et spectacle			
	Conseillers Musique et danse			
	Conseillers Arts Plastiques	Equipe Appui		Metz
	Conseillers Théâtre et spectacle			
	Conseillers Musique et danse			

Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) des Ardennes	Equipe opérationnelle			Charleville-Mézières
Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de l'Aube	Equipe opérationnelle			Troyes
Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Marne	Equipe opérationnelle			Reims
Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Haute-Marne	Equipe opérationnelle			Chaumont
Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Meurthe et Moselle	Equipe opérationnelle			Nancy
Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Meuse	Equipe opérationnelle			Bar le Duc
Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Moselle	Equipe opérationnelle			Metz
Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Bas-Rhin	Equipe opérationnelle			Strasbourg
Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Haut-Rhin	Equipe opérationnelle			Colmar
Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) des Vosges	Equipe opérationnelle			Epinal